

Annexe D – Critères obligatoires techniques

W8486- 238896/A Réparation et révision (R et R) de moteur, (VSLR)

N°	Référence	Exigence	Preuve de conformité	Satisfaite		Renvoi à la soumission
				Oui	Non	
		Évaluation technique				
O1	C-30-230-000/MP-001, partie 2, section 5	Le soumissionnaire doit préciser le type et l'emplacement du dynamomètre qui répond aux exigences d'essais et de rodage énoncées dans le document de référence relativement au moteur (Fiat à 4 cylindres) de VSLR.	Le soumissionnaire doit préciser la marque, le modèle et l'emplacement du dynamomètre qui servira à vérifier la conformité.			
O2	C-30-230-000/MP-001, partie 2, annexe B, section 5	Le soumissionnaire doit préciser le type et l'emplacement du banc d'essai qui répond aux exigences d'essais et de rodage énoncées dans le document de référence relativement à la pompe d'injection (rotative Bosch).	Le soumissionnaire doit préciser la marque, le modèle et l'emplacement du banc d'essai d'injection qui est compatible avec la pompe d'injection de carburant (rotative).			
O3	A-LM-184-001/JS-001, section 7.3 Délai d'exécution	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a la capacité de respecter le délai d'exécution de 90 jours demandé.	Le soumissionnaire doit fournir un plan de production détaillant les tâches de mise en route, de production et de commande de pièces en indiquant leurs délais d'exécution respectifs à compter de la date d'attribution du contrat. Ce plan de production doit montrer que le délai d'exécution de 90 jours peut être respecté.			
		Profil d'entreprise				
O4	EDT para 3.2.11 b	Le soumissionnaire et l'effectif des installations dans lesquelles les travaux seront exécutés doivent posséder au moins cinq (5) ans d'expérience directe acquise ces huit (8) dernières années en tant que fournisseur de services de grands parcs de véhicules.	Le soumissionnaire doit présenter un historique détaillé permettant d'établir le volume de travail que l'entreprise peut accomplir, la qualité de son travail et son expertise.			
O5	EDT para 3.2.11 b	Le soumissionnaire et l'effectif de ses installations doivent posséder au moins cinq (5) ans d'expérience directe acquise ces huit (8) dernières	Le soumissionnaire doit avoir exploité une chaîne de production ayant exécuté ce type			

Annexe D – Critères obligatoires techniques

W8486- 238896/A Réparation et révision (R et R) de moteur, (VSLR)

		années en tant que fournisseur de services de grands parcs de véhicules.	de travail au cours des huit (8) dernières années.				
		Gestionnaire de réparation et de révision (R et R)					
06	Appendice A de l'annexe A – Moteur VSLR, Para 3.2.11 a)b) and c)	Le soumissionnaire doit assigner un gestionnaire de R et R dans le cadre du présent contrat. Le gestionnaire désigné est responsable de la gestion de tous les travaux de R et R et possède l'autorité nécessaire pour agir au nom de l'entrepreneur. Il doit cumuler une expérience en gestion de travaux de R et R similaires à ceux décrits dans le présent EDT totalisant au moins trois (3) années continues et acquise au cours des huit (8) dernières années, de même qu'une expérience en supervision d'au moins une (1) année continue acquise au cours des cinq (5) dernières années.	Le soumissionnaire doit présenter la preuve (p. ex., le curriculum vitæ) que le gestionnaire assigné cumule une expérience en gestion de travaux de R et R similaires à ceux dans le présent EDT totalisant au moins trois (3) années continues et acquise au cours des huit (8) dernières années, de même qu'une expérience en supervision d'au moins une (1) année continue acquise au cours des cinq (5) dernières années.				
		Assurance qualité					
07	Clause D5540C, 2021-05-20 du Guide des CCUA	Le soumissionnaire doit préparer un plan qualité conformément à la norme ISO 9001-2015.	Le soumissionnaire doit présenter un plan qualité préparé conformément à la norme ISO 9001-2015.				